



Municipalité
de Donneloye

Villages de
Donneloye-Gossens-
Mézery-Prahins

Tous ensemble

No 36 - juin 2015

Billet de la Municipalité

Bonjour à toutes et à tous,

Une commune se doit de maintenir son patrimoine en bon état et donc de procéder aux rénovations nécessaires. La Commune de Donneloye est riche de deux églises, 4 collèges, dont un seul accueille encore des classes ainsi que les bureaux de l'administration communale, une grande salle, une maison d'habitation, quelques abris pour du matériel et **un seul café-restaurant, celui de Donneloye.**

Le bâtiment de la Clef des champs a été acquis par la commune de Donneloye en 1986. Il s'agissait de maintenir un café sur le territoire communal et privilégier un lieu de rencontre. Depuis lors, il a fait l'objet de diverses transformations, rénovations dont les plus importantes datent de 2006. Toutefois, le bâtiment est vétuste, les conditions de sécurité, d'hygiène ne sont plus remplies et les normes énergétiques minimales pas atteintes. Les voies de circulation ne correspondent plus au mixage restaurant-habitation. Force est de constater que le bâtiment doit être revu dans son ensemble et qu'une rénovation en profondeur est indispensable.

Dans un premier temps, la Municipalité a lancé un appel d'offres auprès de cinq bureaux d'architectes et, en décembre 2014, le Conseil général a accordé à la Municipalité un montant de CHF 75'000.00 pour un crédit d'étude. La Municipalité souhaitait procéder à une étude complète afin de présenter au Conseil général un projet global et avoir une évaluation précise des coûts des travaux. La rénovation complète de bâtiments anciens est complexe et plusieurs communes ont dû faire face à des dépassements importants, voire supérieurs à plus du double du crédit initial demandé. La Municipalité refusait de se trouver face à une telle situation.

La Municipalité de Donneloye se félicite de ce choix. L'ampleur des travaux s'est révélée bien supérieure aux prévisions. Une Commune se doit de répondre aux normes cantonales ou fédérales. Elle ne peut pas exiger le respect de ces dernières lors des demandes de permis de construire qui lui sont présentées et ne pas être exemplaire alors qu'elle est maître d'ouvrage. L'étude réalisée a été bien menée, les différents corps de métier consultés. Le projet n'a pas visé le luxe, mais le bâtiment s'est malheureusement révélé être encore en moins bon état que prévu. Si la Municipalité est convaincue de la nécessité de procéder à cette rénovation, elle se doit aussi de maintenir l'équilibre de son budget annuel. Un restaurant ne peut pas être « rentable » en termes financiers pour une commune. En revanche, la location d'appartements doit répondre aux investissements engagés et le tout faire l'objet d'un calcul financier acceptable pour la commune.

Certes, le montant des travaux a refroidi l'ardeur de votre Municipalité et la demande de crédit d'ouvrage n'a pas pu être déposée en juin de cette année. Toutefois, le projet n'est pas abandonné et votre Municipalité est convaincue

- ❖ Que ce bâtiment doit rester propriété de la Commune.
- ❖ Qu'un café-restaurant, lieu de rencontres et de partages doit être maintenu.
- ❖ Que des travaux doivent être réalisés très rapidement vu l'état du bâtiment.

Toutefois, au vu du résultat de l'estimation des coûts de la rénovation de ce bâtiment, la Municipalité a décidé de se donner un peu de temps, d'étudier toutes les possibilités pour donner à ce bâtiment la valeur qu'il mérite, le maintenir dans son rôle social, le rendre conforme aux normes et que sa rénovation apporte une plus-value au patrimoine immobilier de notre Commune.

Nous ne manquerons pas de vous informer de la suite donnée à ce beau projet et, en attendant, nous vous souhaitons un été agréable, ensoleillé et répondant à vos attentes.

Composition de la municipalité

NOM/PRENOM	FONCTION	TELEPHONES	DICASTERES
COURVOISIER Lise	Syndique	078/721.74.38	Administration générale- finances-police-transports- militaires
BILLAUD Pierre	Municipal/ Vice-syndic	079/238.91.06	Eau-épuration-steps-PCi- défense incendie
FLORIO Jean Gabriel	Municipal	079/957.62.75	Police des constructions- aménagement du territoire- énergies-déchetteries- éclairage public
MONGE Cédric	Municipal	079/467.83.53	Social-écoles-forêts
PACHE Jean-Michel	Municipal	079/332.21.79	Bâtiments communaux- routes-chemins-places- domaines-cimetières

Quelques dates à noter dans votre agenda

28 juin	Fête de la Paroisse
3-4-5-6 juillet	Abbaye de la Menthue
28-29-30-31 juillet	F.C. Donneloye, coupe de la Menthue
1 ^{er} août	Fête nationale à la buvette du foot à Donneloye
21 août	Tournoi des vétérans à Donneloye
22 août	Tournoi juniors Mouvement Menthue à Thierrens
5 septembre	Match Suisse-Slovénie – buvette de FC à Donneloye
12 septembre	Fête villageoise – « quatre heures » à Prahins
1 ^{er} novembre	34 ^{ème} Cross des Wasimolo à Molondin
29 novembre	Marché de Noël de la paroisse à Molondin
22 décembre	Noël à l'église de Donneloye à 19h00



La « traditionnelle » rencontre villageoise aura lieu cette année

[le samedi 15 septembre 2015.](#)

Le programme vous parviendra en temps utile.

Sachez toutefois que l'Equipe du four de **Prahins** vous préparera des Quatre-heures gourmands. Réservez la date. Avant la dégustation, une activité vous sera proposée.

Nous espérons vous retrouver nombreux pour cette sympathique rencontre.



Carnet rose :

	<u>Né(e) le :</u>
Alexandre Luca, Gossens	23.07.2014
Zürcher Florian, Prahins	14.09.2014
Schranz Maïka, Gossens	26.09.2014
Billaud Ben, Donneloye	27.09.2014
Fontes Izia, Donneloye	20.12.2014
Chapuis Elena, Gossens	28.01.2014
Billaud Noéline, Donneloye	07.04.2015
Bukala Zuzanna, Donneloye	14.05.2015

Carnet de deuil :

Gasser Bernarde, Gossens	Date du décès le 05.11.2014
Courvoisier Elisabeth, Prahins	Date du décès le 19.11.2014
Rapin Liliane, Mézery	Date du décès le 28.11.2014
Varidel Jean-Louis, Donneloye	Date du décès le 18.12.2014
Pittet Michel, Donneloye	Date du décès le 12.05.2015
Berger Ueli, Donneloye	Date du décès le 27.05.2015

Bureau communal

Horaire



Dès le 1^{er} juillet 2015, **le bureau communal change d'horaire** :

Mardi et jeudi : 9h00 à 11h00

Mercredi 17h30 à 19h00

Merci de votre compréhension

Votations



Vos enveloppes de vote peuvent être déposées lors des prochains scrutins dans les boîtes aux lettres réservées à cet effet dans les 4 villages, jusqu'au dimanche à 11h00, ou être adressées par la poste, dans ce cas-là ne pas oublier de les affranchir à CHF 1.--. Seul le bureau de vote à Donneloye est ouvert le dimanche de 10h00 à 11h00 (collège).

Si vous avez égaré votre carte de vote, vous pouvez en demander une nouvelle au bureau communal jusqu'au vendredi précédant la date de la votation et avant 11h00.

Site Internet communal



Nous vous invitons à visiter notre site internet : www.donneloye.ch.

Le bureau communal est à votre disposition si vous souhaitez publier une annonce ou nous transmettre des photos.

SWISSCOM



Votre débit pour les communications internet est inférieur à 2 Mbits/s, la commune est à même de vous proposer un courrier déjà rédigé pour le Service des réclamations chez Swisscom SA. Ce document est à demander au bureau communal.

Taxes



Nous rappelons que les taxes annuelles sont facturées aux périodes suivantes:

En juin la consommation d'eau, les taxes eau et épuration, pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 juin + déneigement des chemins privés

En décembre, les taxes déchets, chiens, impôt foncier, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre

Cette manière de procéder vous évite d'avoir une facture importante en fin d'année.

Les taxes de la nouvelle commune sont :

Prix de l'eau	Fr. 1.90/m3 + taxe épuration fr. 1.--/m3
Fourniture eau	Taxe annuelle fr. 100.-- par ménage
Taxe épuration	Taxe annuelle fr. 100.-- par ménage
Location compteur	Taxe annuelle fr. 20.-- par compteur
Taxe chien	Fr. 70.-- par année
Taxe déchets	Fr. 50.-- par adulte et par année Fr. 25.-- par enfant et par année
Taxe déneigement	Chemins privés

Emoluments



Rappel : les règlements communaux concernant les émoluments administratifs ont été adoptés par le Conseil général le 19 mars 2013 et approuvés par les départements cantonaux concernés. Ils sont à disposition au secrétariat communal et sont publiés sur le site internet de notre commune.

Contrôle de l'habitant

La Commune a souhaité introduire une base réglementaire pour les émoluments perçus par le secrétariat communal en matière de contrôle de l'habitant (ex : déclaration d'arrivée, changement d'état-civil). Certains émoluments qui n'avaient pas été adaptés depuis fort longtemps ont été révisés.

Autorisations pour manifestations

Il s'agissait également de donner une base réglementaire à la pratique en vigueur. La Municipalité et le Conseil général ont souhaité maintenir ces émoluments à un niveau bas afin d'encourager les activités des sociétés locales.

Organisation scolaire



ASIRE

La Commune de Donneloye est rattachée à l' **Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE)**.

Cette association regroupe

- 4 établissements scolaires, à savoir :
 - Etablissement primaire et secondaire de Bercher-Thierrens (dont fait partie la commune de Donneloye)
 - Etablissement secondaire d'Echallens
 - Etablissement primaire Echallens-Bottens-Poliez-Pittet
 - Etablissement primaire Echallens – Assens - Oulens
- 45 communes, soit environ 25'000 habitants
- Plus de 3'400 élèves
- 38 sites

Pour toute information relative à cette Association, le site www.asire.ch est à votre disposition.

Nous vous rappelons que selon l'article 57 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), la scolarité obligatoire commence à l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet.

Vacances scolaires 2015-2016 :

Vacances d'été :	4 juillet au 23 août 2015
Lundi du Jeûne :	21 septembre 2015
Vacances d'automne :	10 au 25 octobre 2015
Vacances de Noël :	19 décembre 2015 au 3 janvier 2016
Relâches de février :	20 au 28 février 2016
Vacances de Pâques :	25 mars au 10 avril 2016
Pont de l'Ascension :	5/6 mai 2016
Lundi de Pentecôte :	16 mai 2016
Vacances d'été 2016 :	2 juillet au 21 août 2016

Social



Pour toutes questions concernant les assurances sociales et l'AVS vous devez vous adresser à **l'Agence d'assurances sociales Jura-Nord vaudois AAS**, Antenne d'Yvonand, Rue du Temple 8, case postale 44, 1462 Yvonand :

- Tél. 024/557.20.76 – Fax 024/557.20.73
- aas.grandson@vd.ch
- www.junova.ch
- Jours et heures d'ouverture de l'agence :
 - lundi 08h00 à 11h30
 - mardi 13h30 à 16h30
 - mercredi 13h30 à 16h30

Espace de Prévention du Nord vaudois

Rue du Pré 2 à Yverdon-les-Bains
Responsable :
Mme Dorine Voirol, 079 / 424.94.21
Prevention.dordvaudois@avasad.ch

L'Espace de Prévention cherche des bénévoles pour effectuer des visites auprès des personnes bénéficiant des soins du CMS.
Toute personne intéressée peut s'adresser à Mme Dorine Voirol.

Histoires de parents

Nouvelle prestation reconnue et subventionnée par l'Etat de Vaud qui participe au dispositif de prévention socio-éducative secondaire en matière de protection des mineurs. Cette prestation se présente sous la forme d'un programme de soutien à l'action éducative parentale, gratuit, qui s'adresse à des familles ayant au moins un enfant âgé de 3 à 14 ans.

Page internet sur le site de la Fondation Jeunesse et Familles : www.fjfnet.ch/histoires-de-parents

Contact à histoires-de-parents@fjfnet.ch ou tél. **0848 044 444**.

**ATYM
OFFICE DU
TOURISME**



ATYM – www.yvonand.tourisme.ch

L'office du Tourisme Yvonand – Menthue est à la recherche de chambres d'hôtes dans la région et vous remercie de votre coopération.

Pour tout renseignement ou prise de contact : tourisme@yvonand.ch ou au téléphone no 024 430 22 02.

Déchèteries



Heures d'ouverture :

Déchèterie de Donneloye

du 1^{er} avril au 31 octobre	du 1^{er} novembre au 31 mars
Lundi et mercredi de 17h30 à 18h30 Samedi de 09h30 à 11h30	Mercredi de 17h30 à 18h30 Samedi de 09h30 à 11h00

Déchèterie de Prahins

du 1^{er} avril au 31 octobre	du 1^{er} novembre au 31 mars
Mardi de 18h30 à 19h00 Samedi de 16h30 à 17h30	Samedi de 16h00 à 17h00

Pour l'ensemble de la commune nous constatons une légère augmentation des déchets ménagers soumis à la taxe au sac, à savoir 64,8 tonnes en 2014 contre 63,1 tonnes en 2013, soit une augmentation de 2,7%. Le volume des ordures ménagères reste cependant très inférieur au 118, 9 tonnes de 2012, dernier exercice avant l'introduction de la taxe au sac. Ceci démontre clairement que l'objectif est atteint et que le niveau de tri des déchets a augmenté de manière significative, ce dont nous remercions tous les citoyens de la commune.

Le volume des autres déchets (encombrants, fer, papier verre, bois, etc) s'est sensiblement accru entre 2013 et 2014 et, par conséquent, le coût de leur élimination a suivi une évolution identique en passant de CHF 25'900.00 en 2013 à CHF 35'300.00 en 2014 (CHF 32'600.00 en 2012).

Par ailleurs la rétrocession versée par la STRID pour les ordures ménagères récoltées sur le territoire communal a sensiblement diminué en passant de 400 CHF/tonne en 2013 à 330 CHF/tonne en 2014.

La Municipalité suit ces évolutions avec attention afin de s'assurer que le système de financement en vigueur répond toujours aux exigences de la loi.

Finalement nous terminerons sur une note moins positive en relevant que plusieurs incivilités ont été constatées dans les centres de collecte de la commune. Nous ne parlons pas ici de l'emploi par inadvertance de sacs « Trier, c'est valoriser » en lieu et place des sacs STRID mais bien du dépôt de déchets en vrac non triés (ex: verres, canettes de bière, ferraille, etc) dans les bennes destinées aux déchets ménagers. Au-delà de générer des coûts supportés par l'ensemble de la collectivité, une telle attitude constitue un manque de respect manifeste pour les employés communaux en charge des déchèteries et des points de collecte.

Un sac peut en cacher un autre!



Donneloye fait partie du groupement STRID mais des communes proches (ex: Montanaire) sont rattachées au groupement VALORSA qui utilise les sacs « Trier, c'est valoriser ». Lors de l'achat de sacs dans certains commerces, il est important d'obtenir les bons sacs. L'erreur est facile car les deux sacs sont blancs avec des inscriptions en vert. La STRID considère les sacs d'un autre groupement comme **non conformes** ce qui a une incidence sur le montant de la rétrocession financière à la commune.

Clos d'équarrissage



Les taxes du clos d'équarrissage pour la prise en charge des animaux morts ne sont pas refacturées aux propriétaires.

Steps



Afin d'assurer une bonne marche de nos installations, nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter les tampons hygiéniques dans les WC, ils ne se dégradent pas et la ficelle très résistante peut bloquer les pompes. De même, les litières pour chats doivent être éliminées à la déchetterie.

Il est également interdit de verser les résidus d'huile de cuisine dans l'évier.

Tous déchets non appropriés génèrent des dégâts souvent coûteux.

L'évier et les WC ne sont pas une poubelle !

Eau



Le laboratoire cantonal a procédé au contrôle annuel de l'eau de consommation sur les territoires de Donneloye et Gossens en août 2014 et en mars 2015 à Prahins et Mézery. Nous vous donnons ci-après les résultats :

	<u>Donneloye</u>	<u>Gossens</u>	<u>Mézery</u>	<u>Prahins</u>
pH	7.6	7.5	7.6	7.7
Conductivité électrique	510	544	611	655
Turbidité (UT/F)	0.2	0.1	0.2	0.2
Dureté totale (°F)	16.0	31.2	33.6	35.1
Dureté carbonatée (°F)	16.0	28.4	30.1	31.4
Calcium (mg Ca/l)	49	95	103	109
Magnésium (mg Mg/l)	9.3	18.2	19.1	19.2
Sodium (mg Na/l)	69.0	5.9	8.6	11.6
Potassium (mg K/l)	0.9	1.9	2.4	2.8
Hydrogénocarbonates (mg HCO ₃)	330	346	367	383
Sulfate (mg SO ₄ par lt)	18.0	19.0	18.0	18.0
Nitrate (mg NO ₃ par lt)	19.8	22.0	26.0	29.4
Chlorure (mg Cl/l)	5.4	9.9	20.0	27.0
Fluorure (mg F/l)	0.08	0.07	0.05	0.05
Bromure (mg Br/l)	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Oxydabilité (mg KMnO ₄ par lt)	1.4	1.3	1.1	1.0
Carbone organique total (mg C/l)	0.8	0.8	0.9	0.9
Ammoniaque (mg NH ₄ par lt)	0.005	0.005	0.000	0.000
Nitrite (mg NO ₂ par lt)	0.000	0.000	0.000	0.000
Orthophosphate (mg PO ₄ par lt)	0.010	0.010	0.010	0.010

Conclusions des analyses

- Donneloye : - la teneur en sodium dépasse l'objectif de qualité (moins de 20 mg/l)
- eau moyennement dure
- Gossens : - eau assez dure
- Mézery : - eau dure
- la teneur en nitrate dépasse l'objectif de qualité de moins de 25 mg/l fixé pour l'eau potable. La valeur de tolérance admise est de 40 mg/l.
- Prahins : - la teneur en nitrate dépasse l'objectif de qualité de moins de 25 mg/l fixé pour l'eau potable. La valeur de tolérance admise est de 40 mg/l.
- la teneur en chlorure dépasse l'objectif de qualité de 20mg/l pour l'eau potable (valeur de tolérance admise : 200 mg/l)
- eau dure



L'été arrive, les piscines aussi

Selon la législation cantonale en vigueur l'installation d'une piscine (bassin équipé d'une installation de filtration) est soumise à autorisation de construire. Le tableau ci-dessous précise les règles d'application de cette norme adoptées par la Municipalité.

Non soumise à autorisation	Soumise à autorisation communale	Soumises à autorisation communale et autorisation spéciale du canton
Piscine hors-sol d'un volume inférieur à 5m³	Piscine hors-sol démontable d'une saison à l'autre et non chauffée pour autant qu'elle ne soit pas située en zone S de protection des eaux ou hors de la zone à bâtir	Toutes les autres piscines
	Les piscines non couvertes peuvent être dispensées d'enquête publique pour autant que: <ul style="list-style-type: none">• des intérêts prépondérants de tiers ne soient pas atteints;• l'objet n'implique pas une demande de dérogation (ex. distance aux limites).	

Le secrétariat communal tient à votre disposition la directive du service des eaux, sols et assainissement applicable à l'installation d'une piscine, notamment au raccordement des canalisations. Si vous avez une question, vous pouvez contacter le secrétariat communal ou directement Monsieur Jean-Gabriel Florio, municipal (079 957 62 75).

Grilles d'évacuation des eaux



Il est d'usage que chaque propriétaire entretienne les renvois d'eau et les grilles d'écoulement sur les routes et chemins qui longent son domaine. Nous devons malheureusement constater que ces directives ne sont pas respectées de tous. Merci de contribuer à maintenir en bon état nos chemins et routes.

"Sous chaque grille se cache une rivière"

Savez-vous à quoi servent les grilles d'évacuation des eaux ?

Elles sont indispensables à la collecte des eaux de pluie et permettent d'éviter les inondations sur les routes et dans les habitations.

Ces grilles de sol et les canalisations qui se trouvent dessous mènent le plus souvent l'eau à la rivière ou au lac le plus proche.

Situées près de nos maisons, de nos commerces, elles font partie de notre environnement quotidien. Mais trop souvent, hélas, elles sont utilisées pour évacuer des eaux sales qui polluent nos lacs et nos rivières, tuant la faune et la flore aquatique. C'est notre environnement immédiat qui est atteint !

Évitez de déverser des liquides polluants ou des déchets dans ces grilles !

Des gestes simples protègent notre environnement ! Des cours d'eau en bonne santé permettront aux générations futures de consommer notre bien le plus précieux : L'EAU.

Pour plus d'information, se référer à la campagne "*Sous chaque grille se cache une rivière*", initiée par l'Association Suisse des Gardes-Pêche (ASGP), www.aquava.ch.

Entretien des chemins des grilles, des regards et des collecteurs

- Le vendredi 22 mai 2015, on a procédé aux curages des collecteurs des grilles et des regards de certains tronçons de chemins ;
- Regard situé en amont du chemin Prahins-Bioley-Magnoux à l'entrée du bois, regard bouché par une accumulation d'herbe, de feuilles, de cailloux et de terre.
- Chemin du Grimsel, ainsi que les 3 regards situés à la croisée des chemins en dessus du bois, on a également dégagé un regard situé en fin de virage dans le bois, causes identiques.
- Chemin de la step de Gossens, plus particulièrement dans sa partie inférieure, l'eau débordait sur le chemin, le collecteur n'absorbait plus les eaux de surface, causes identiques, de plus sur un collecteur de 25 cm de diamètre, des blocs de tuf d'une épaisseur de 12 cm, c'est-à-dire la moitié du tuyau, obstruait la conduite.
- Nous avons procédé dans ce cas à une opération d'urgence, nous devons organiser prochainement le curage complet de ce collecteur.
- **Au vu de ces constatations : nous rappelons aux exploitants et riverains qu'il est impératif de nettoyer régulièrement ces regards, qu'il faut, dans la mesure du possible, éviter d'amener de la terre sur les chemins et que ceux-ci doivent être immédiatement nettoyés, svp n'attendez pas que la prochaine pluie s'en charge.**
- Il est fort probable qu'au vu de l'état de nos collecteurs, on organise dans les années à venir, un curage systématique de ceux-ci.



DAP de Donneloye :

- M. **Alain Mercier**, Rue des Oches 4, 1408 Prahins tél. 079/425.59.02 assume la fonction de **commandant du feu**
- M. **Pierre-André Agazzi** celle de **1^{er} lieutenant**, tél. 078/721.65.86

Toute personne, hommes ou femmes, dès 18 ans révolus et en dessous de 40-45 ans est la bienvenue au corps de sapeurs-pompiers. Pour toute question, vous pouvez prendre contact avec Messieurs Alain Mercier ou Pierre-André Agazzi (réf. mentionnées)

Entretiens extérieurs



Entretien des haies, des arbustes et des plantations

Nous vous rappelons que les haies, arbustes ou plantations ne doivent pas diminuer la visibilité ni gêner la circulation.

Les haies plantées en bordure du domaine public doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite.

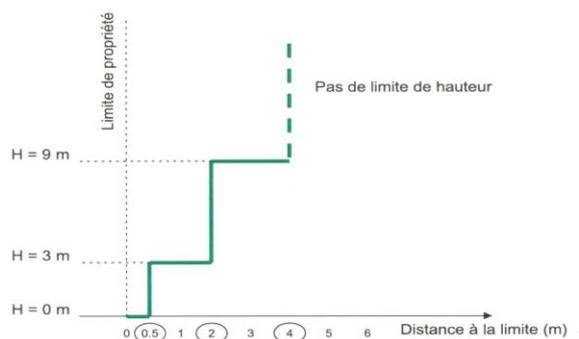
- Une hauteur de 60 cm sera respectée lorsque la visibilité doit être maintenue
- Une hauteur de 3 mètres sera respectée dans les autres cas.

Vous trouverez toutes les directives sur la page de l'état de Vaud, sous la rubrique : <http://www.vd.ch/themes/environnement/faune-et-nature/faune-et-flore/arbres-isoles-haies/>

Merci d'appliquer ces dispositions et de contribuer ainsi au respect des règles de bon voisinage et à la sécurité des piétons et de la circulation.

C'est très volontiers que votre Municipalité se tient à votre disposition pour tous renseignements que vous pourriez désirer.

*Si la plantation est hors de la zone agricole ou intermédiaire (en zone à bâtir par ex.)



Un petit rappel concernant l'horaire pour les travaux d'entretiens extérieurs durant l'été :

Art. 38 - règlement communal de police :

« L'usage des tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc.) est interdit entre 12 heures et 13 heures, ainsi qu'à partir de 20 heures jusqu'à 7 heures. Cette interdiction court également du samedi, dès 17 heures, au lundi à 7 heures. La Municipalité peut autoriser de travailler entre 12 heures et 13 heures sur demande pour une durée déterminée. »

Routes - chemins



Les rues de notre commune par village :

Donneloye :

Route de la Croix Blanche
Route de la Fortune
Route des Trois Fontaines
Rue des Cotérus
Chemin de la Gravière
Chemin du Stade
Chemin du Crêt
Chemin de Champ Christin
Chemin des Biches
Chemin de la Source
Chemin du Pont Rouge
En Jon
En Grabret
Moulin Isard
Moulin du Pont
Praz Fornaz

Mézery :

Rue du Collège
Chemin des Lombertes
Chemin des Oches
Chemin du Marais

Gossens :

Route de la Barbeyre
Chemin des Moilles
Chemin des Ecoliers
Chemin des Demi-Poses
Chemin des Sablonnaires
Grand Morcel
Les Granges de Gossens

Prahins

Rue du Village
Rue des Oches
Rue Praz Jaquet
Place du Village
Chemin du Clos
Chemin du Flonzel
Chemin de la Croix
Chemin du Praure
L'Îvuez
La Râpette

Contrôle de vitesse

Durant les semaines 9 et 10 nous avons procédé à des contrôles de vitesse au moyen d'un radar mobile loué au TCS.

Vous trouverez tous les résultats et analyses sur le site internet de la Commune, cependant permettez-nous quelques explications ;

Le radar a été placé à 5 endroits différents, mais avec deux périodes de mesures à la Route de la Fortune.

On peut constater que les entrées et sorties de nos villages restent des points sensibles.

Que faire ?

Avant de se lancer dans des frais importants avec l'étude et l'aménagement de ralentisseurs, votre Municipalité a décidé d'opter pour une solution éducative et a fait l'acquisition **d'un radar pédagogique.**

Ce matériel nous parviendra très prochainement ; il nous permettra de contrôler un même endroit pendant plusieurs semaines.

Selon les renseignements obtenus auprès d'autres communes qui possèdent un tel équipement, un meilleur respect des vitesses autorisées a été observé.

Merci aux riverains de nous faire part de leurs observations.

Merci aux automobilistes que nous sommes de mettre à profit ces contrôles pour adapter notre comportement routier et améliorer ainsi la sécurité des piétons et plus particulièrement celle des enfants.



Arrivée du gaz dans la commune

Le réseau d'alimentation des villages de Prahins, Mézery et Donneloye est terminé, seuls quelques raccordements de bâtiments communaux ou privés doivent encore être exécutés.

Les travaux pour le bouclage avec le réseau de Gossens ainsi que pour le développement de ce réseau au sein de ce village auront lieu courant 2016.

Les forages dirigés permettant le passage des tubes gaz et des tubes Swisscom sous la RC422 à hauteur du café-restaurant et en direction de Bioley-Magnoux sont terminés.

Les travaux sur le tronçon de la Route de la Croix-Blanche sont actuellement en cours, la fouille permettant la pose des tubes gaz sera réalisée sur le trottoir ce qui facilitera les travaux de remise en état.

Ces travaux ne manquent pas d'occasionner des désagréments aux habitants, merci de votre compréhension et merci de respecter la signalisation mise en place.

Déneigement

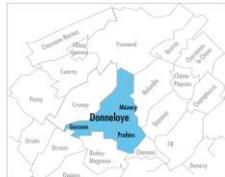


Pour rappel, les travaux de déneigement et d'entretien des villages de Donneloye, Gossens et Mézery ont été confiés à M. Frédéric Duc et, pour Prahins, à M. Daniel Courvoisier. Nous les remercions pour leur excellent travail et leur disponibilité.

Un arrangement particulier a été trouvé avec les riverains des chemins privés.

Le déneigement et le salage des trottoirs s'effectuent à bien plaisir et selon les disponibilités de la personne affectée à cette tâche, mais il n'est pas interdit à chacun de débayer et d'entretenir son bout de trottoir. D'avance merci, par votre action, vous permettrez à tous de passer un bon hiver.

Aménagement du territoire



Plan général d'affectation

Comme nous l'avons déjà mentionné, la Municipalité a lancé un projet en vue de la révision des Plans généraux d'affectation de nos villages et de leur remplacement par un plan au niveau de la commune. Ce projet a malheureusement subi quelques retards en raison de l'incertitude générée par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire qui limite les zones à bâtir aux besoins des quinze prochaines années.

Le Conseil d'Etat vient de rendre public ses directives et notre projet va pouvoir être réactivé. Une rencontre est planifiée entre des représentants de notre Municipalité et des représentants du Service du développement territorial afin de discuter du projet préliminaire préparé par la Municipalité avec l'aide de son mandataire. Sans entrer dans les détails on peut d'ores et déjà affirmer que des parcelles constructibles devront être affectées à d'autres zones (zone d'utilité publique, zone de verdure, zone agricole, etc), les réserves à bâtir sur le territoire communal dépassant sensiblement les objectifs fixés par la loi. Une information plus complète sera donnée au Conseil général et à la population dès que le projet aura suffisamment avancé.

Gossens bouge

Gossens se développe! 6 appartements vont prochainement être mis en location au Chemin des Ecoliers et le chantier d'un petit immeuble de 5 autres appartements va bientôt débuter au même endroit.

Dangers naturels



LE PRÉSENT FASCICULE NE TRAITE QUE DES DANGERS NATURELS GRAVITAIRES SUIVANTS:

- Les inondations par les crues des cours d'eau.
- Les laves torrentielles et coulées de boue.
- Les glissements de terrain permanents.
- Les glissements de terrain spontanés et coulées de terre.
- Les chutes de pierres et de blocs, éboulements de roche, écoulements.
- Les affaissements et effondrements de terrain.
- Les avalanches.

Ce sont des dangers prévisibles et pour lesquels des pronostics sont possibles par calcul ou modélisation.

La notion de risques naturels se limite ici à tous les risques en lien avec l'aménagement du territoire et les constructions. À ce titre, elle n'inclut pas les risques induits par les dangers biologiques (épidémies, épizooties), technologiques (accidents industriels), les phénomènes climatiques et sismiques.

LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES NATURELS EST LA MISE EN ŒUVRE COMBINÉE DES ACTIONS DE PRÉVENTION, DE GESTION ET DE RECONSTRUCTION POUR ATTEINDRE UN NIVEAU DE SÉCURITÉ ACCEPTABLE.

LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES NATURELS EST ASSUMÉE PAR LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES ET LES PRIVÉS.

L'établissement de cartes de dangers naturels constitue la première étape de cette gestion intégrée. Elle informe sur la fréquence et l'intensité des événements auxquels il faut s'attendre.

A QUI INCOMBE L'ENTRETIEN DES OUVRAGES DE PROTECTION ?

Le propriétaire, privé ou collectivité publique, d'un ouvrage de protection est responsable de son entretien.

Selon la situation, ces frais peuvent être partagés entre les propriétaires bénéficiaires de la mesure de protection.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Les cartes de dangers naturels peuvent être consultées auprès des services communaux et seront progressivement publiées sur le guichet cartographique cantonal (www.geoplanet.vd.ch).

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de l'administration communale ou sur le site internet des dangers naturels, notamment les documents suivants :

- Vade-mecum
- Questions fréquentes
- Directive cantonale sur les dangers naturels
- Transcription des dangers naturels dans les plans d'affectation et permis de construire – Guide pratique vaudois

LIENS UTILES:

- www.vd.ch/dangers-naturels
- www.bafu.admin.ch/naturgefahren
- www.dangers-naturels.ch
- www.planat.ch
- www.protection-dangers-naturels.ch
- www.eca-vaud.ch/prevenir

Conception: DGE - Unité des dangers naturels
Illustration & graphisme: Twist & Trout Design

Avec le soutien de:

Forêts



Les Gardes forestiers ont communiqué aux Communes que nos forêts sont encombrées de déchets verts et autres.

Nous vous rappelons que **tout dépôt sauvage dans nos forêts est strictement interdit.**

Toutefois, la Municipalité peut autoriser exceptionnellement le dépôt de matériaux acceptés par le Service forestier.

Toute demande doit être adressée à la Municipalité, à savoir :

- bureau communal au tél no 024/433.19.50 – info@donneloye.ch
- M. Cédric Monge, municipal, natel no 079/467.83.53

Tout dépôt non autorisé sera l'objet d'une dénonciation à la Préfecture.

Grande salle



Incivilités sur la place de la grande salle

Dans la précédente édition de notre journal local nous vous avons fait part des incivilités constatées aux alentours de la grande salle, incivilités liées à l'utilisation du couvert comme lieu de rencontre par un groupe de jeunes.

Après plusieurs interventions des membres de la Municipalité et discussions avec les jeunes gens concernés, la situation s'est améliorée, mais nous devons tous rester vigilants.

Merci à ces jeunes de se responsabiliser et à leurs parents de les sensibiliser au respect des autres.

L'Equipe du four Prahins



Suite à la rénovation du local du four à pain effectuée par une équipe de passionnés, deux journées de rencontre sont organisées, avec les possibilités d'acheter des tresses, du pain et gâteaux ou de cuire vos préparations, ainsi que de partager vos cuissons sur place autour d'un verre.

Les dates proposées sont le samedi **27 juin 2015** dès 11h00 ainsi que le **12 septembre 2015** dès 10h30. Cette dernière date coïncide avec la fête villageoise annuelle.

L'équipe du four se réjouit de mettre son enthousiasme et ses compétences à la disposition des habitant(e)s de notre Commune.

Congélateur Prahins



Des cases sont encore à disposition dans le congélateur collectif de Prahins.
Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au bureau communal.

La Clef des Champs



L'auberge communale *La Clef des Champs* vous accueille dans une ambiance conviviale ; son café, sa salle à manger ou sa terrasse vous permettront de passer un bon moment que ce soit pour l'apéritif, un dîner en famille ou pour un souper d'entreprise.

La Clef des champs vous ouvre ses portes du mardi au samedi de 8h30 à 14h00 et de 16h30 à minuit (fermeture hivernale lundi et dimanche).

Menu du jour la semaine et mois à thèmes durant l'année. Pour toute information, pensez à visiter son site : www.laclefdeschamps-donneloye.ch

BUS BOULANGERIE & EPICERIE



le mercredi à 11h00 et le samedi à 12h00

le bus de la Boulangerie-pâtisserie Bigler de Combremont-le-Grand s'arrête sur la place de la grande salle de Donneloye et livre du pain, des pâtisseries et un grand choix en alimentation.

Gym parents-enfants



A tous les parents,

Une demande nous est formulée pour recréer la gym parents-enfants à Donneloye.

Toute personne intéressée à participer peut s'annoncer au bureau communal.

Gym Dames Donneloye



Nous sommes une petite société dont le but est de faire du sport pour le plaisir et d'animer la vie de la commune par nos manifestations.
Venez nous rejoindre pour partager de bons moments !

Les cours de gym reprendront le mardi 25 août, à 20h15, à Donneloye.
Appelez notre Présidente au 078/849.59.25 pour plus de renseignements.

Au plaisir de vous rencontrer, nous vous souhaitons un bel été !

FC Donneloye



Comme vous le savez le journal communal porte le nom de « tous ensemble ». Quoi de plus prometteur que ces deux mots. Oui... *tous ensemble* est définitivement ce que nous aimerions démontrer au travers de nos performances sportives et dans la gestion du FC Donneloye... gagner, le plus souvent, ou perdre... oui... mais gagner ou perdre *tous ensemble*, c'est vraiment ce qui doit nous faire avancer et ce que nous devons démontrer vis-à-vis des habitants de la commune et de nos adversaires. Nos équipes voyagent dans le canton, et avec nos humbles moyens, le FC Donneloye est un ambassadeur de la commune.

Le FC Donneloye... c'est trois équipes d'actifs, une équipe de vétérans, des juniors dans le Mouvement Menthue, des entraîneurs, un entraîneur de gardien, une soigneuse, un cantinier/jardinier, un comité, des supporters, des sponsors, pas mal d'amis (pas seulement ceux de Facebook !) et un budget à couvrir et à respecter.

Nous profitons de cette occasion pour remercier les autorités communales et vous tous pour votre soutien année après année.

Maintenant une petite rétrospective sur les performances sportives de la saison 2014/15 :

Notre 1^{ère} équipe qui milite en 3^{ème} ligue a terminé à une très bonne 3^{ème} place de son groupe. Digérer une relégation (nous avons été relégués l'année passée) n'est pas une chose facile. Un grand merci aux joueurs et aux staffs techniques pour leur sérieux et abnégation durant cette saison.

Notre deuxième équipe a fait un championnat « presque » parfait et termine 2^{ème} de son groupe. Un malheureux trou d'air au milieu du second tour va peut-être nous coûter la montée en 4^{ème} ligue... nous attendons avec impatience des nouvelles de l'Association Cantonale Vaudoise de Football... mais quoi qu'il arrive bravo à cette jeune équipe, entourée de quelques briscards trentenaires, pour ce très beau championnat.

La troisième équipe, qui milite également en 5^{ème} ligue, a fait un championnat honorable qui aurait mérité quelques points en plus. Pour les consoler... une magnifique seconde place au classement fairplay de la 5^{ème} ligue vaudoise après avoir terminé 1^{er} l'année dernière... Bravo les gars pour ce second podium !

Notre section vétérans (40 ans et plus) se porte bien, ils ont du plaisir à jouer et à se retrouver à la buvette après les matchs. Le partenariat avec Thierrens et maintenant bien en place ce qui nous permettra de créer dès la saison prochaine une équipe supplémentaire qui jouera dans la catégorie 50 +. Nous cherchons des joueurs pour ces deux catégories... vous êtes les bienvenus.

Le Mouvement Menthue (juniors) est également très actif et je remercie les personnes qui consacrent beaucoup de leur temps à promouvoir le développement de nos jeunes. Inscrivez vos enfants dans les différentes catégories, il y a de la place pour tous !

Quelques dates à retenir :

Tournoi de la Menthue : 28-29-30 et 31 juillet 2015

Tournoi Vétérans : 21 août 2015

Tournoi Juniors : 22 août 2015 à Thierrens

Tous ensemble au stade : 5 septembre 2015 avec le match Suisse – Slovénie sur écran géant (match qualificatif pour la prochaine Coupe du monde)

Pour de plus amples information sur le FC Donneloye n'hésitez pas à consulter notre site www.fcdonneloye.ch

Mouvement Menthue



Chers amis du foot,

Votre enfant souhaite faire du foot ?

Dès l'âge de 6 ans les enfants ont la possibilité de faire partie d'une équipe du Mouvement Menthue (Bercher, Chavannes-le-Chêne, Donneloye, Essertines, Nord Gros-de-Vaud, Thierrens).

Les juniors participent à un ou deux entraînements par semaine selon la catégorie dans laquelle ils évoluent, avec des entraîneurs motivés et pour certains diplômés.

L'équipement est régulièrement mis à jour avec un training ou un sac de sport.

Chaque année au mois d'août le Mouvement Menthue organise, sur une journée, un grand tournoi qui réunit des équipes D E F, de toute la région.

Nous mettons sur pied, tous les deux ans, au mois d'août, un camp d'été où les juniors pratiquent plusieurs sports durant la semaine (VTT, marche, foot, piscine, tennis, minigolf, animations). Le prochain camp sera à Charmey du 10 au 14 août 2015.

Les juniors participent à la grande fête du foot « Graines de foot », tournoi organisé par l'ACVF qui regroupe de belles équipes de tout le canton.

Alors si votre enfant est toujours intéressé, vous trouverez d'autres renseignements et la fiche d'inscription sur notre site Internet www.mouvementmenthue.ch ou auprès de M. François Schorro : sorgo@bluewin.ch

Au plaisir de vous retrouver aux bords des terrains, nous vous adressons, Chers amis du foot, nos salutations sportives.

Mouvement Menthue



Paroisse protestante



Du nouveau !

Merci à nos talentueux restaurateurs de la Paroisse et animateurs artistiques (musiciens, conteur, dessinateur) qui nous permettront de partager un récit de la Bible au travers d'un succulent repas préparé avec passion et soin selon une recette de l'époque. Les dates vous seront communiquées dans le courant de l'année, ne manquez pas ces soirées à prix unique (boissons comprises).

Fête de la Paroisse

C'est un culte puis un repas convivial. Cette année la fête aura lieu le 28 juin à Prahins et le repas sera préparé par l'Equipe du Four de Prahins.

Catéchisme

L'ouverture du catéchisme aura lieu le 27 septembre à l'église de Chêne-Pâquier à 10h30. Si vous votre enfant n'a pas reçu une invitation, ne manquez pas de vous adresser au ministre de la paroisse ou à l'un de ses conseillers qui fera le relais.

Assemblée de la Paroisse

Le culte est à 10h à Chêne-Pâquier, vers 10h40 nous enchaînons avec l'assemblée. Moment précieux pour vous informer comme de manifester votre intérêt pour la vie de notre Eglise.

Marché de Noël

Le dimanche 29 novembre, vous pourrez acheter de beaux arrangements, couronnes et décorations de Noël à la grande salle de Molondin. Même vous sustenter d'un excellent repas !

Noël des enfants

Regardez ! Ecoutez ! Ils sont là les jeunes enfants de votre village pour animer le récit de l'Avent et de Noël ! La fête aura lieu le 22 décembre à 19h à l'église de Donneloye

Taxi-culte

Nous sommes là pour vous ! Un souci de déplacement pour le culte, un numéro à faire: 079 860 30 98

Visite pastorale

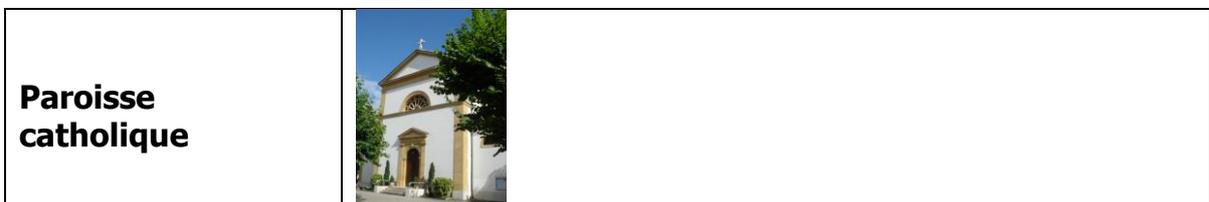
A cause de la protection des données, l'Eglise n'est pas informée si l'un de vous est malade, à l'hôpital ou à l'EMS, si vous désirez une visite pastorale, ne manquez pas de nous appeler

Etes-vous protestant ?

Vous êtes protestants, si vous avez la joie d'une naissance, il est bon que vous inscriviez votre enfant comme protestant sinon il sera sans confession. L'Eglise de notre canton dessert sa population au nombre de protestants dans ses villes et villages. Moins il y a d'inscrit, moins il y a de prestations offertes.

Avis de recherche !

Pour le début de l'année 2016, la Paroisse recherche un ou une organiste, si vous avez un nom en tête, ne manquez pas d'informer notre présidente de la Paroisse, Marianne Unger de Donneloye



Nous vous communiquons ci-après les coordonnées de l'église catholique d'Yverdon-les-Bains :

Eglise St-Pierre - Rue de la Maison-Rouge 14 - 1400 Yverdon-les-Bains

Secrétariat ouvert : mar-ven : 8h30-11h30 et ven : 15h-18h; 024 424 20 50;
secretariat@catholique-yverdon.ch

Offices religieux :

Mardi – Vendredi	08h30 Laudes	09h00 Messe
Dimanche	10h00 Messe	19h00 Messe (sauf juillet-août)

Comunidade Católica de Língua Portuguesa : Rue de la Maison-Rouge 14, 1400 Yverdon - mardi : 14h-18h ; 024 424 20 50 ; 079 139.03.03

Comunidad Católica de Lengua Española : av. Haldimand 17, 1400 Yverdon
079 651 92 76 - martes : 08h30-11h30 y 15h-17h – mcle.yverdon@gmail.com

Missione Cattolica Italiana – av. Haldimand 17, 1400 Yverdon
024 425 76 48 – yverdon@missioni.ch – www.lemissioni.net/yverdon